

INDICATION GÉOGRAPHIQUE : L'INPI HOMOLOGUE LA « PIERRE DE VIANNE »



SIGNE OFFICIEL DE QUALITÉ ET D'ORIGINE, L'INDICATION GÉOGRAPHIQUE EST UNE GARANTIE D'AUTHENTICITÉ POUR LES CONSOMMATEURS ET UN MOYEN DE VALORISER LES SAVOIR-FAIRE ET LES PRODUITS DES ENTREPRISES.

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) homologue l'indication géographique « pierre de Vianne » ce 14 juin, date de publication de l'avis au Journal officiel. Il s'agit de la dix-huitième IG homologuée par l'INPI et de la septième pour la région Nouvelle-Aquitaine.

LA PIERRE DE VIANNE



La pierre de Vianne est une roche calcaire réputée pour sa teinte chaleureuse, allant du beige au dorée, et pour sa robustesse. Cette pierre locale a participé à la construction de monuments historiques emblématiques du Sud-Ouest – citons par exemple le pont-canal d'Agen, le Pont de Pierre de Bordeaux ou encore les châteaux de Montgaillard et de Nérac. Aujourd'hui, elle demeure un matériau de choix pour les projets de construction, pour le BTP et pour la décoration. Une seule carrière est en activité, à Lavardac, située dans le Lot-et-Garonne (47).



L'indication géographique « pierre de Vianne » met en lumière les spécificités de cette roche calcaire dure, qui a conduit au développement d'un savoir-faire régional. Ainsi **l'IG couvre les activités d'extraction et de transformation de la pierre**, qui doivent avoir lieu dans les aires géographiques définies dans le cahier des charges :

- **pour l'extraction** : Vianne, Lavardac, Nérac, Barbaste, Feugarolles, St-Pierre de Buzet, Buzet sur Baïse, Mongaillard, Bruch, Réaup-Lisse et Andiran.
- **pour la transformation** : le département du Lot-et-Garonne (47).

C'est l'association Pierres Naturelles Nouvelle-Aquitaine qui est l'organisme en charge de la défense et de la gestion de l'indication géographique « pierre de Vianne ». Elle concerne une entreprise du Lot-et-Garonne et représente 7 emplois pour 600 000 euros de chiffre d'affaires.

Pour consulter le cahier des charges, rendez-vous rubrique « Base indications géographiques » sur inpi.fr [ici](#)

« Cette nouvelle homologation consacre les propriétés de durabilité et d'esthétique de la pierre de Vianne. Utilisée depuis le Moyen-Âge, elle est l'un des matériaux de construction de premier choix du Sud-Ouest comme en témoigne la richesse du patrimoine régional. Nous espérons que l'obtention de cette indication géographique favorisera sa réindustrialisation et contribuera ainsi à perpétuer son utilisation locale. »

Pascal Faure, Directeur général de l'INPI.

EN SAVOIR PLUS SUR LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

Une indication géographique distingue un produit originaire d'une zone géographique déterminée, qui possède des qualités, une notoriété ou des caractéristiques liées à ce lieu d'origine. Elle protège le nom dudit produit des contrefaçons et autres copies. Ses caractéristiques sont spécifiées dans un cahier des charges examiné par l'INPI. L'homologation est délivrée à l'issue d'une instruction et d'une enquête publique conduites par l'INPI.


Dix-huit indications géographiques ont été homologuées par l'INPI depuis l'entrée en vigueur du dispositif : le siège de Liffol (décembre 2016), le granit de Bretagne (janvier 2017), la porcelaine de Limoges (décembre 2017), la pierre de Bourgogne (juin 2018), le grenat de Perpignan (novembre 2018), le tapis d'Aubusson (décembre 2018), la tapisserie d'Aubusson (décembre 2018), la charentaise de Charente-Périgord (mars 2019), les pierres marbrières de Rhône-Alpes (novembre 2019), l'absolue Pays de Grasse (novembre 2020), le linge basque (novembre 2020) la pierre d'Arudy (novembre 2020), les poteries d'Alsace Soufflenheim/Betschdorf (mars 2022), le couteau Laguiole (septembre 2022), les argiles du Velay (octobre 2023), la pierre du Midi (octobre 2023), la dentelle de Calais-Caudry (janvier 2024) et la pierre de Vianne (juin 2024).

LES 18 INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES


ARTISANALES ET INDUSTRIELLES HOMOLOGUÉES

14 JUIN 2024

Signe officiel de qualité et d'origine, l'IG est une garantie d'authenticité pour les consommateurs et un moyen de valoriser produits et savoir-faire pour les entreprises.



- Siège de Liffol
- Granit de Bretagne
- Porcelaine de Limoges
- Pierre de Bourgogne
- Grenat de Perpignan
- Tapisserie d'Aubusson
- Tapis d'Aubusson
- Charentaise de Charente-Périgord
- Pierres marbrières de Rhône-Alpes
- Pierre d'Arudy
- Linge basque
- Absolute Pays de Grasse
- Poteries d'Alsace - Soufflenheim/Betschdorf
- Couteau Laguiole
- Argiles du Velay
- Pierre du Midi
- Dentelle de Calais-Caudry
- Pierre de Vianne



Plus de détails sur [«Comprendre les indications géographiques»](#)

À PROPOS DE L'INPI

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) est un acteur majeur de l'innovation et de la création en France. Il délivre les titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles), et agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de formation.

L'INPI est l'opérateur du guichet unique pour les formalités d'entreprises (créations, modifications, cessations) et du Registre national des entreprises. Il assure la diffusion des données sur les entreprises et la propriété industrielle. L'INPI participe activement à l'élaboration du droit dans les domaines de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, et de la lutte contre la contrefaçon, en France et à l'international. Enfin, l'INPI assure l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles.

L'INPI est un établissement public autofinancé, placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle.

inpi.fr – data.inpi.fr – formalites.entreprises.gouv.fr

Contact presse presse@inpi.fr | 01 56 65 81 81